

L'alinéa 4, Mackenzie, est adopté.

L'alinéa 5, Meadow-Lake, est adopté.

Sur l'alinéa 6—*Melville*.

**M. Boucher:** Lundi, monsieur le président, j'ai informé le comité que je proposerais l'amendement suivant à l'alinéa 6:

Que les townships 22, 23, 24 et 25 et la partie du township 21 située au nord de la rivière Qu'Appelle, tous dans le rang 18 à l'ouest du deuxième méridien, soient retranchés de Moose-Jaw-Lake-Centre et ajoutés à *Melville*.

Pendant que j'ai la parole, monsieur le président, je désire proposer deux autres amendements dont j'ai donné avis lundi.

**M. le président suppléant:** A l'ordre! J'imagine que ces amendements concernent une autre circonscription?

**M. Boucher:** Oui.

**M. le président suppléant:** A l'ordre! On a donné lecture de l'amendement. Est-il adopté?

(L'amendement est adopté.)

L'alinéa modifié est adopté.

Sur l'alinéa 7—*Moose-Jaw-Lake-Centre*.

**M. Boucher:** Pour ce qui est de l'alinéa 7, j'ai annoncé lundi que je proposerais l'amendement suivant:

Que les townships 26, 27, 28, 29, 30 et 31, tous dans le rang 18 à l'ouest du deuxième méridien, soient retranchés de Moose-Jaw-Lake-Centre et ajoutés à *Yorkton*.

Lundi, j'ai donné avis d'un amendement touchant la circonscription de Moose-Jaw-Lake-Centre.

Mardi, j'ai indiqué que j'avais une autre proposition d'amendement à propos de la même partie de la circonscription et que j'allais proposer qu'elle remplace la précédente. Je propose donc:

Que la moitié orientale des townships 16, 17, 18, 19 et 20, la totalité du rang 19 et la partie de la moitié orientale du township 21 dans le rang 19 qui s'étend au sud de la rivière Qu'Appelle complètement à l'ouest du deuxième méridien soient retranchées de Moose-Jaw-Lake-Centre et ajoutées à la circonscription de Qu'Appelle.

**M. le président suppléant:** Le premier amendement est-il adopté?

(L'amendement est adopté.)

**M. le président suppléant:** L'honorable représentant a aussi proposé un autre amendement. Est-il adopté?

**M. Fleming:** A mon avis, monsieur le président, le second amendement ne va pas aussi loin qu'il le faudrait pour réparer en partie au moins de l'injustice perpétrée au sujet de la circonscription de Moose-Jaw-Lake-Centre. Compte tenu de l'amendement qui a

été adopté, de l'amendement à l'étude et, je crois, d'un troisième que l'honorable représentant de Rosthern se propose de présenter, la circonscription en cause aura encore une population de 53,000 âmes qui en fait, à une exception près, la circonscription la plus considérable de la province. Je parle de la circonscription urbaine de Regina, puis de celle d'Humboldt qui peut compter 500 âmes de plus que celle-ci par suite des trois échanges qu'on est en train d'effectuer. J'estime cependant, monsieur le président, que l'amendement relatif aux townships désignés au comité, ne va pas assez loin. Si tous les townships désignés, au lieu de la moitié orientale seulement, étaient compris dans l'amendement, celui-ci aurait pour effet de faire disparaître un des aspects très condamnable de la façon dont on a tracé les limites de la circonscription de Moose-Jaw-Lake-Centre.

On a plus d'une fois signalé que ces limites sont tirées de façon à englober une partie de la cité de Regina ainsi que sa banlieue. Si tous les townships désignés, au lieu de leur moitié orientale seulement, étaient compris dans l'amendement, ils auraient pour effet d'enlever de la circonscription la partie de la cité de Regina ainsi que la partie orientale de sa banlieue qui s'y trouvent maintenant.

Je n'ai pas à insister, j'en suis sûr, sur la formule condamnable et déjà condamnée au cours du débat qui consiste à inclure dans une circonscription comme celle-là une partie de la ville de Regina. La circonscription compte déjà la cité de Moose-Jaw et une vaste région rurale assez difficile à représenter, parce que le lac Last Mountain qui en sépare le nord et le sud, en complique l'accès. Je propose donc, monsieur le président:

Que l'annexe relative à la Saskatchewan soit modifiée ainsi qu'il suit:

(1) Que les townships 16 à 21 inclusivement des rangs 18 et 19, à l'ouest du deuxième méridien, soient détachés de Moose-Jaw-Lake-Centre et rattachés à Qu'Appelle.

Je suis sûr que l'aimable député de Qu'Appelle sera très heureux d'accueillir la moitié occidentale de ces townships dans la circonscription de Qu'Appelle de même que la moitié orientale. Une telle mesure rectifiera en quelque sorte la répartition inégale établie par l'annexe relative à la Saskatchewan; la circonscription de Lake-Centre est beaucoup trop étendue, beaucoup trop peuplée par rapport à d'autres circonscriptions rurales, voire par rapport à toutes les autres circonscriptions de la province.

**M. le président suppléant:** Le comité est-il prêt pour la mise aux voix.